

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sainte-Suzanne, le 10 septembre 2024

La ville de Sainte-Suzanne signe son Contrat Local de Santé

Gérard COTELLON, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) La Réunion, **Maurice GIRONCEL**, Maire de Sainte-Suzanne, **Jacqueline CAZEAU**, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sainte-Suzanne et **Christine TORRES**, sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse ont signé un Contrat Local de Santé afin de mieux répondre aux besoins de santé des habitants de Sainte-Suzanne.

Un levier pour améliorer la santé des Suzannois

Avec plus de 24 000 habitants, la ville de Sainte-Suzanne souhaite renforcer son implication dans le domaine de la santé à travers la structuration d'une politique locale de santé, formalisée dans un Contrat Local de Santé (CLS).

Le CLS est un outil permettant de créer un **projet de santé adapté au territoire, construit dans une démarche partenariale et une approche globale des déterminants de santé**. Il contribue au déploiement territorial du Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2033 La Réunion, feuille de route de la politique régionale de santé, et à sa déclinaison en actions concrètes à l'échelon communal.

Au travers du CLS, la commune de Sainte-Suzanne contribue ainsi à créer un environnement favorable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie de ses habitants.

Le diagnostic local de santé de Sainte-Suzanne

Le diagnostic local de santé a permis de dégager les enjeux majeurs du territoire en matière de santé et de cadre de vie. Il repose sur des données quantitatives issues du portrait de territoire de la commune de Sainte-Suzanne, réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

Les éléments suivants ont été mis en évidence :

Une offre de services satisfaisante :

- 4 maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) dans la microrégion Nord dont 1 sur la commune ;
- Des ressources en santé présentes sur la commune et des établissements de soins à proximité directe au sein de la microrégion Nord ;
- Une densité de patients par professionnel moins importante.

Quelques indicateurs sur l'état de santé :

- Des taux d'inscriptions en affection de longue durée (ALD), toutes causes confondues, supérieurs à ceux de l'île ;
- Un taux d'inscription en ALD pour maladies psychiatriques moins élevé que le taux régional ;
- Un taux de diabète gestationnel inférieur à celui observé à l'échelle régionale.

Les orientations stratégiques

Le CLS constitue une feuille de route territoriale pour une période de 5 ans renouvelable.

Il est structuré autour de **4 axes stratégiques** se déclinant en programme d'actions :

Axe n°1 : Nutrition, diabète et activité physique

- Promouvoir des comportements nutritionnels favorables à la santé
- Faciliter l'accès à une pratique d'activité physique régulière et adaptée

Axe n°2 : Santé des jeunes

- Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé des jeunes
- Favoriser le développement des compétences psychosociales
- Prévenir et repérer les comportements à risque

Axe n°3 : Autonomie et inclusion des personnes vulnérables

- Prévenir et retarder la perte d'autonomie des personnes âgées
- Favoriser l'inclusion des personnes vivant avec un handicap
- Développer l'aide aux aidants

Axe n°4 : Santé environnementale

- Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé
- Informer et sensibiliser sur la santé environnementale
- Lutter contre les maladies à transmission vectorielle

Contact presse

- **Ville de Sainte-Suzanne :**
Service Communication - Tél : 0262 52 30 02 / 06 92 39 96 81
Courriel : communication@ville-saintesuzanne.re
- **ARS La Réunion :**
Service Communication - Tél : 0262 93 94 55 / 0692 66 61 20
Courriel : ars-reunion-communication@ars.sante.fr